

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 25 JUIN 1998

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le vingt-cinq Juin à dix-sept heures trente
Amortissement

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9806/04

Présents ou représentés :
MM THAON, BARBIER, BELLEOUD, BLANCHI, GILLY, GINESY,
MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, OTTO, REGHEZZA,
VICTOR, et Mmes BELLON, BOURRIER-REYNAUD,
FLAVIN-COHEN, FORESTIER, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président indique qu'en fonction de la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M 1/5/7 applicable aux Syndicats Mixtes, il est possible d'amortir les dépenses d'investissement. Compte tenu, d'une part, du montant de ces amortissements et, d'autre part, de la possibilité qui lui est offerte de choisir le type d'investissement qu'il souhaite amortir, il propose d'amortir uniquement les véhicules sur une période de cinq ans.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide :

- 1) d'amortir que les dépenses liées à l'achat de véhicule.
- 2) la durée d'amortissement sera linéaire et sur cinq ans.
- 3) charge le Président d'appliquer cette disposition pour l'année 1998 dans le cadre du Budget Supplémentaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

